

Protection des captages d'eau potable

Lettre d'information n° 8 – Janvier 2014



Actualités

Feuille de route de la Conférence environnementale 2013 : 1000 captages prioritaires

La feuille de route émise par le Gouvernement annonce le renforcement de la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires à travers, notamment, **l'identification de 1000 captages prioritaires** (parmi lesquels figurent les 513 captages Grenelle). La sélection de 500 nouveaux captages prioritaires devrait être établie en début d'année pour un lancement des démarches de protection en 2014 et des plans d'action effectifs en 2015.

Captages d'eau potable : vers une cellule nationale d'appui ?

Les difficultés rencontrées dans la mise en place des démarches de protection d'AAC amènent les ministères et l'ONEMA à s'interroger sur l'opportunité de créer une **cellule nationale d'appui** sur les captages dont les objectifs pressentis seraient de :

- Développer des ressources pour les acteurs de terrain
- Transférer ces ressources vers les acteurs de terrain
- Veiller à leurs bonnes utilisations et adaptation en fonction des besoins des acteurs

Pour ce faire, l'étude de préfiguration comprend deux phases menées conjointement : par INRA Transfert d'une part, pour réaliser un **diagnostic de la mise en place des programmes d'action** sur les AAC Grenelle et, par le groupement de bureaux d'étude ASCA-Epices d'autre part, pour réaliser une **cartographie des acteurs** investis sur cette problématique ainsi qu'une **analyse des besoins et offres de formation** à destination des animateurs et des porteurs de projet.

Ces travaux sont par ailleurs suivis par un comité d'experts scientifiques et techniques (MEDDE, MAAF, ONEMA, INRA, IRSTEA, BRGM, Syndicat d'eau, Agences de l'Eau, OIEAU) et par un comité de suivi rapproché (Inra, Inra Transfert, Ministères, Onema) animés par l'INRA. Les conclusions seront rendues en juin 2014 pour permettre aux ministères et à l'ONEMA de confirmer l'utilité de créer une nouvelle structure d'appui et, le cas échéant, de définir ses attributions, sa gouvernance et son organisation.

Retour sur le séminaire PollDiff'Eau 2013

L'ONEMA et l'ASTEE ont organisé les 18 et 19 septembre 2013 la première édition du séminaire PollDiff'Eau.

Ce séminaire portait sur la **gestion des pollutions diffuses agricoles et la protection de la ressource en eau**. Il avait pour objectif de donner des clés aux maîtres d'ouvrage, en termes d'outils et de méthodes développés par certains **programmes de recherche** soutenus par les pouvoirs publics, pour assurer une action efficace. Le séminaire s'est déroulé en trois temps :

- Amélioration des connaissances et réalisation de diagnostics en lien avec le bon état des eaux
- Protection des captages
- Mise en place de zones tampons

Une enquête réalisée par l'ASTEE suite au séminaire met en évidence la satisfaction globale des participants mais pointe des difficultés pour le public présent à s'approprier les outils présentés (contenu parfois trop technique, manque de retours d'expérience...). Une nouvelle édition devrait être organisée en 2015 en tenant compte de ces constats.

Consulter le [compte-rendu](#)

Publications

Mise en ligne par l'ONEMA de deux nouveaux sites consacrés à la protection de la ressource en eau

L'ONEMA vient de mettre en ligne deux nouveaux sites à vocation technique :

Le site <http://captages.onema.fr/> a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage désirant protéger les captages de leur territoire. Il présente les **outils méthodologiques** et **travaux de R&D** permettant d'améliorer la démarche de protection. On y retrouve notamment l'ensemble des travaux du GT pollutions diffuses piloté par l'ONEMA et auquel l'APCA participe.

Le site <http://zonestampons.onema.fr/> qui s'articule autour de l'intégration des zones tampons dans la gestion d'un bassin versant. Ces zones peuvent jouer un rôle dans la protection de la ressource contre les pollutions diffuses transportées par l'eau et plus accessoirement par la dérive atmosphérique. Elles sont aussi susceptibles de concourir à la préservation de la biodiversité.

Site de Guînes (62) : Des actions concrètes en attendant un nouveau plan d'action

Le plan d'action triennal est arrivé à son terme fin 2013. Etant donné que l'année 2014 s'annonce comme une année de transition, les différentes parties prenantes ont convenu que le **plan d'action serait reconduit avec les mêmes modalités en 2014** et qu'un nouveau plan d'action serait défini en 2015 pour une période de 3 ans. En attendant, les différents acteurs poursuivent leurs actions en matière de protection de la ressource en eau sur le territoire du champ captant de Guînes.

Visite d'une vitrine d'engrais verts

La Ville de Calais, Eaux de Calais et la Chambre d'agriculture de région Nord Pas-de-Calais ont co-organisé une visite d'une vitrine d'engrais verts le 29 novembre 2013.

Les thèmes abordés ont été :

- Techniques de semis et de destruction des engrais verts,
- Vitrine de 28 engrais verts : rappel de l'intérêt des [CIPAN](#) pour lutter contre le lessivage des nitrates et l'érosion des sols ; choix d'une variété, d'une espèce ou d'un mélange,
- Impact des conditions climatiques sur le tassement du sol et le développement des végétaux (commentaire d'un profil cultural).

Tour de plaine réduction d'intrants en colza

Le Cetiom et la Chambre d'agriculture ont organisé le 4 octobre 2013 un tour de plaine consacré à la réduction d'intrants en colza. Pour ce faire, différentes techniques ont été présentées aux agriculteurs : les **cultures associées**, mais également les **mélanges variétaux pour piéger les méligèthes**. Afin d'illustrer ces propos, une visite d'un essai en cours a été proposé aux agriculteurs. Enfin, des conseils pour la campagne 2013- 2014 ont été prodigués.

En route vers le « zéro phyto » à Guînes

La ville de Guînes a signé le 26 septembre dernier la **Charte d'entretien des espaces publics** proposés par l'agence de l'eau Artois Picardie. En signant cette charte, elle s'est engagée à atteindre le niveau 3 (diminution de 50% de l'usage des produits phytosanitaires) en 2014, le projet visant à terme une suppression définitive de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces publics.

Par la signature de cette charte, la municipalité veut «montrer l'exemple», et contribuer à la protection du champ captant sur lequel elle se trouve.

Site d'Asnans (39) : Bilan du programme d'action 2013

Comme prévu par la convention établie entre la Chambre d'agriculture du Jura et le Syndicat des Eaux des trois Rivières, un bilan des actions agricoles menées au cours de l'année a été réalisé par la Chambre d'agriculture et présenté au comité de pilotage du 27 novembre 2013.

Tours de plaine

Trois tours de plaine ont été organisés pour optimiser le **raisonnement de la fertilisation** (en mars, avril et décembre). La participation des agriculteurs est limitée du fait du conseil déjà réalisé par les coopératives. Un couplage du dernier tour de plaine avec une réunion de bilan des MAE 2013 et la présentation des mesures pour 2014 a permis de réunir plus d'exploitants.

Reliquats d'azote

Une campagne d'analyses de **reliquats d'azote en sortie d'hiver** a été menée par la CA : 16 parcelles ont été prélevées. Ces analyses s'accompagnent d'un conseil de fertilisation au redémarrage de la végétation.

MAE

En 2013, deux nouveaux agriculteurs se sont engagés dans des MAE de **remise en herbe** et de **réduction de la fertilisation sur prairies**, portant ainsi à 42 ha la surface contractualisée en MAE sur le territoire pour 6 agriculteurs. Les objectifs fixés sont donc atteints pour 2013.

La qualité de l'eau est stable avec une concentration en nitrates de l'ordre de 22 mg/L.



Site d'Orléans : Organisation de visites autour de la convention tripartite

Les partenaires de la convention tripartite (ville d'Orléans, Lyonnaise des Eaux et CA du Loiret) ont organisé le 25 novembre 2013 un circuit de visites à destination des acteurs locaux. Cette rencontre fait suite à celles organisées en novembre 2012 et en avril 2013 et a pour objectif de poursuivre la dynamique d'échanges et de retours d'expérience initiée précédemment.

La matinée s'est organisée autour de 3 présentations/visites.

Présentation par Loiret Nature Environnement de l'opération « Jardiner au naturel »

Depuis le printemps 2010, Loiret Nature Environnement propose la **charte « Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide »** destinée aux jardineries, magasins de bricolage et libres services agricoles de l'Agglomération orléanaise. L'objectif de cette charte est de faire baisser durablement la vente de produits phytosanitaires tout en augmentant la vente d'alternatives non chimiques. En signant cette charte, les 13 jardineries de l'agglomération se sont engagées à conseiller leurs clients vers des techniques de jardinage alternatives et à mettre en avant les solutions sans pesticides dans leurs rayons. Pour cela, LNE met à disposition des supports de communication à mettre en magasin (affiches, panonceaux, réglettes) et assurent la communication et la sensibilisation du public à travers l'organisation d'animation dans les enseignes. La Fredon Centre se charge de la formation du personnel.



Cette initiative a permis l'**amélioration du conseil client et l'augmentation des ventes de solutions alternatives**. Toutefois, le turnover important des salariés des jardinerie implique de maintenir les efforts en matière de formation.

Visite de l'usine du Val avec présentation du processus de production d'eau potable et de la nouvelle station d'alerte sur la qualité des eaux brutes

L'usine de production d'eau potable du Val a une capacité maximale de production de 40 000 m³ par jour. Elle permet d'alimenter en eau **120 000 habitants** de l'agglomération orléanaise. L'eau brute traitée est puisée à 20 m de profondeur au niveau de trois puits : le Theuriet, le Bouchet et le Gouffre. Sa qualité étant variable, elle nécessite d'être traitée (charbon actif en grains, ozonation et ultrafiltration). C'est sur ce territoire que travaille la convention tripartite. L'usine traite aussi l'eau issue d'une nappe profonde (captage de la Saussaye). L'approvisionnement des consommateurs est assuré par 9 réservoirs d'une capacité de stockage de 80 000 m³ d'eau. Depuis juillet 2013, **différents paramètres des eaux brutes sont analysés en continu** directement à l'usine (Fe, Mg, pH, température, turbidité, conductivité, micropolluants, pesticides, etc.).

Présentation de la charte agricole de l'agglomération d'Orléans

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la Chambre d'agriculture du Loiret ont souhaité s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte agricole pour le territoire de l'agglomération. L'objectif principal de cette charte est de **concilier développement économique et maintien d'une activité agricole pérenne**. L'agriculture étant une activité économique à part entière sur le territoire, il s'agit également de promouvoir une modernisation des techniques de production agricoles, de valoriser les productions locales, de favoriser la communication entre la population urbaine et les agriculteurs et de protéger l'environnement, notamment la ressource en eau.

La Charte agricole a été signée en juillet 2012 pour 5 ans par le Président de l'AggLO, le Président de la CA du Loiret, le Préfet ainsi que les maires des 22 communes de l'agglomération après un an de concertation et 25 réunions réunissant plus de 300 participants.

La Charte agricole poursuit, par trois de ses actions, les mêmes objectifs que la convention tripartite à travers la réflexion sur la **gestion de la ressource en eau** et l'**accompagnement aux projets d'investissement** qui contribuent à une agriculture plus respectueuse de l'environnement (dispositifs HVE, PVE et PPE).

15ème Carrefour des gestion locales de l'eau - Rennes, 29 et 30 janvier 2014

Co-organisé par la **région Bretagne** et l'**Agence de l'eau Loire-Bretagne**, le 15e Carrefour des gestions locales de l'eau se tiendra le 29 et 30 janvier prochains à Rennes. Réunissant plusieurs milliers de participants chaque année, ces rencontres se veulent le rendez-vous des collectivités et des entreprises autour des grands thèmes d'actualités liés à la gestion de l'eau. Cette année, c'est le début de la nouvelle période de programmation budgétaire des Agences de l'eau qui sera à l'honneur (Xe programme, 2013-2018), ainsi que les nouvelles règles en matière de gouvernance de l'eau issues des projets de loi de décentralisation. Autres sujets phares du 15e Carrefour : la construction des nouveaux Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour la période 2016-2021.

[Plus d'informations](http://www.carrefour-eau.com/2014/index.php)
<http://www.carrefour-eau.com/2014/index.php>

13ème Séminaire Eau – Montpellier, 17 au 19 février 2014

Chaque année, les élèves ingénieurs de l'école **Polytech Montpellier** organisent trois jours de séminaires scientifiques sur des sujets d'actualités liées à l'eau. La journée du 18 février sera consacrée à la proposition de loi sur l'interdiction des pesticides en collectivités. Plusieurs questions seront abordées au cours de la journée : Quelles sont les méthodes alternatives ? Quelles stratégies mettre en place à l'échelle des espaces urbains pour réduire, voire supprimer, l'usage des pesticides ? Quel sera l'accompagnement des services de l'Etat ?

[Plus d'informations](http://www.polytech-montpellier.fr/STE/index.php/seminaires-eau/edition-2014)
<http://www.polytech-montpellier.fr/STE/index.php/seminaires-eau/edition-2014>

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet EAU](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid, scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr - 01 53 57 11 77
Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 -
fax : 01 53 57 11 94